



## Communiqué de presse

Paris, ce 29 avril 2014, L'Alliance pour la Confiance Numérique (ACN) prend position sur la proposition de loi n° 361 (2013-2014) visant à limiter l'usage des techniques biométriques.

Cette proposition de loi vise les usages non régaliens de la biométrie. Si elle était votée, elle interviendrait au moment où le marché enregistre une forte croissance internationale, notamment dans les domaines du paiement, de la santé, des transactions et des services en ligne.

Les acteurs industriels français proposent, dans ce contexte international, des solutions présentant les meilleurs niveaux de garantie de fiabilité, sécurité et protection de la vie privée. Si cette proposition de loi devait être votée en l'état, la France, qui serait alors le seul pays à interdire par la loi l'usage des techniques biométriques, affaiblirait durablement sa position tant sur le plan industriel que normatif (capacité à influencer sur les règles de protection en Europe et dans le monde). Cette législation nationale n'empêcherait pour autant pas le développement des usages, mais au seul profit d'acteurs implantés en dehors du territoire national.

Tout en s'inscrivant dans la nécessité de bien encadrer l'utilisation de cette technologie, il est indispensable que la biométrie puisse poursuivre son développement autour d'enjeux aussi majeurs que la sécurité des biens et des personnes, la protection contre l'usurpation d'identité, la protection des informations dont la divulgation, le détournement ou la destruction porterait un préjudice certain et grave.

Dans un contexte où les opportunités offertes par la biométrie sont considérables et où le développement de celles-ci s'inscrivent dans un cadre mondial, l'Alliance pour la Confiance Numérique (ACN) considère que l'effet d'une telle loi n'aura d'autre résultat que de favoriser une nouvelle fois les solutions développées et installées en dehors du territoire national au détriment de la dynamique d'innovation et de la création d'emplois qualifiés en France.

**L'ACN souhaite ainsi que le législateur, s'appuyant sur l'expertise biométrique de la CNIL, des centres de recherche et des laboratoires nationaux, donne mission à la CNIL de définir, en concertation avec les industriels, les utilisateurs et les régulateurs concernés, les exigences de fiabilité, de sécurité et de protection de la vie privée relatives aux différentes solutions biométriques sur le plan national mais également dans le cadre de ses mandats de représentation au niveau européen.**

### **A propos de l'ACN**

L'Alliance pour la Confiance Numérique (ACN), membre de la FIEEC (Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication), fédère les entreprises de toute la filière de la confiance numérique: PME, ETI, grandes entreprises, centres de recherche, fédérations, associations professionnelles, pôles de compétitivité, et donc les principaux acteurs français et européens de la Confiance Numérique. Elle est l'auteur des feuilles de route nationales de l'identité numérique, de la cybersécurité et des radiocommunications sécurisées et de contributions majeures au plan n°33 de la Nouvelle France Industrielle portant sur la Cybersécurité

Contact : Isabelle Boistard - Déléguée Générale - 01 45 05 70 48 - [iboistard@fieec.fr](mailto:iboistard@fieec.fr)